

Christian Dior

30 avenue Montaigne

PARIS

75008

Paris, le 13 novembre 2019

COMMUNIQUE FINANCIER

ACOMPTE SUR DIVIDENDE

Le Conseil d'administration de Christian Dior s'est réuni ce jour et a décidé, dans le prolongement des opérations de 2017, de procéder à la distribution de la trésorerie nette excédentaire de la Société issue de la cession de la branche Christian Dior Couture.

Cet acompte sur dividende, d'un montant brut de 29,20 € par action, sera mis en paiement le 10 décembre 2019.

Compte tenu de l'acompte sur dividende de 2,20 euros par action précédemment décidé le 24 juillet 2019, le montant brut total mis en paiement le 10 décembre 2019 sera de 31,40 € par action Christian Dior.

Ce communiqué est disponible sur le site web www.dior-finance.com